



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu le 9/11/18

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 20 septembre 2018**

**Avis sur le projet de PLU de Cuvat,  
au titre des articles L.153-17 et L.151-12 du code de  
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Cuvat arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Considérant la situation préoccupante de la commune en matière de consommation d'espace,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF demande :

- que soit proscrite toute extension de l'urbanisation,
- que le PLU contienne des dispositions pour intensifier l'usage du sol,
- que la procédure de révision du PLU aboutisse très rapidement,
- que des sursis à statuer soient opposés dans toutes les zones qui ne seront plus urbanisables après la révision,
- que les droits à construire déjà accordés ne soient pas prorogés.

En outre, elle émet un avis défavorable sur la faisabilité de la ZA des Voisins.

Pour le directeur départemental des territoires,  
la directrice adjointe,

  
Isabelle NUTI